

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Communication Visuelle</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Cinéma</b>	
<b>Intitulé du module</b>	Atelier Festivals documentaires (Visions du réel / Nyon et Cinéma du Réel / Paris)	
<b>Code</b>	2CVci21	DCV303414F19
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 4	
<b>Crédits ECTS</b>	2	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Outre l'apport considérable au plan de la culture cinématographique comme à celui des enjeux esthétiques, sociaux et politiques qui font l'actualité de la création documentaire, il s'agit dans ce module de se familiariser avec le contexte festivalier, dans son déroulement institutionnel, ainsi que comme lieu d'expression publique et de rencontres pour les étudiant-e-s.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Situé au semestre de printemps, dans le contexte de la réalisation documentaire, ce module se fonde sur la participation des étudiant-e-s au festival <i>Visions du réel</i> (Nyon) et <i>Cinéma du Réel</i> (Paris) envisagés comme institutions, comme discours sur le cinéma et comme lieux de programmations et de rencontres.  Outre la participation active aux deux festivals, les étudiant.e.s assistent également à une masterclasse donnée par Blaise Harrison, organisée conjointement par le Festival du Réel, l'ECAL, le Centre culturel suisse Paris et la Fémis (voir module 2CVci26).
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	La présence des étudiant-e-s est requise pendant les semaines des festivals afin de pouvoir assister aux différentes rencontres organisées (masterclasses, projections, discussions avec l'enseignant responsable).  Un court travail de réalisation, directement lié à la masterclass principale, est demandé aux étudiant-e-s.  Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la note de 4 au minimum.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation possible par un nouveau travail dont la consigne est similaire à celui déjà réalisé.  Pas de remédiation possible après répétition du module.  Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module
<b>Enseignants</b>	Laurent Guido et Benoît Rossel

<b>Responsable du module</b>	Lionel Baier		
<b>Descriptif validé le</b>	2 septembre 2019	<b>par</b>	Lionel Baier